



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2025-2028

COUPE ATLANTIQUE DES CORSAIRES

LES 5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

LE CROUESTY

YACHT CLUB DU CROUESTY- ARZON

5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

Date	Coefficient	Pleine Mer		Basse Mer	
05/09/2026	43	11H39		05H13	18H00
6/09/2026	40/41	01H05	13H47	06H31	19H31

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information au Yacht Club du Crouesty-Arzon ; ils seront également mis en ligne à l'adresse internet www.ycca.fr
- 3.2 Le PC course est situé au YCCA, numéro de téléphone : 02 97 53 78 07 / info@ycca.fr
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF précisé lors du briefing.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est situé devant la terrasse du Ycca.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affaler de l'Aperçu.

6. PROFAMME DES COURSES

- 6.1 Les dates des courses :

Date	Briefing	Premier signal d'avertissement	Nombre de course
05 septembre	11H00	13H30	Une ou plusieurs
06 septembre	08H00	09H45	Une ou plusieurs

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée ci-dessus. Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon C.

8. ZONE DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra la flamme numérique correspondant au numéro de parcours à effectuer et le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Sur l'ensemble des marques à contourner, une porte peut être mise en place entre un bateau commissaire et la marque à contourner.
- 9.5 **Réduction et modification de parcours côtier** :
- a) Le pavillon "0" envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée en respectant les IC art 11. Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents
- b) Bouée variable : Le pavillon « C » envoyé au voisinage d'une marque à contourner, accompagné des indications de CAP et DISTANCE, signifie qu'une marque supplémentaire est insérée dans le parcours. Cette marque sera à laisser et contourner à bâbord ou si le pavillon « C » est accompagné du pavillon vert la marque sera à laisser à tribord. Une fois que cette marque supplémentaire est contournée, le parcours doit être fini comme prévu dans les IC.
- 9.6 **Pointage officiel à une marque** :
- Le comité peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.
- 9.7 L'AO et le comité de course pourront définir d'autres parcours côtiers qui seraient distribués par avenant.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques de départ et de dégagement seront des bouées cylindriques jaunes. Les parcours côtiers sont définis par une flamme numérique décrites en annexe Parcours.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Néant

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée cylindrique Jaune à l'extrémité bâbord.
- 12.2 Néant
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF précisé au Briefing. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et une bouée cylindrique Blanche.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour les corsaires la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus elles sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Temps limites :
Parcours côtiers : 3 minutes par milles après l'arrivée du 3^{ème}
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai précisé ci-dessus seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est au YCCA.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury au YCCA Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est 1 course.

18.2 Courses retirées

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] Un élargement sorti sera mis en place au briefing.

Élargement retour ; Il n'y a pas d'élargement retour, le pointage du bateau comité à l'arrivée fait foi.

19.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé au Briefing.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon ou logo YCCA.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon YCCA

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Il est interdit de jeter des débris à l'eau.

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

Des prix seront décernés par L'AO à discrétion

29 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

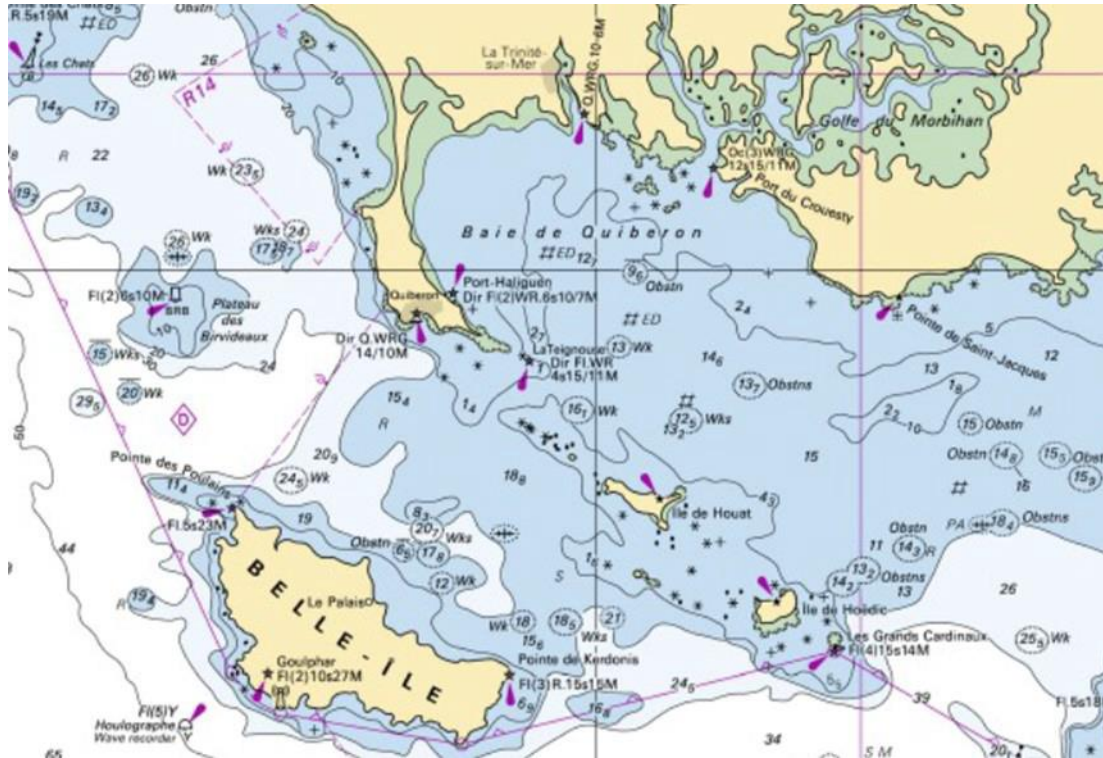
ARBITRES DESIGNES

- Président de Comité de Course : Jacques LAURENT 06 71 32 61 89
- Président du Jury : Marc EYMOND 06 62 36 70 09

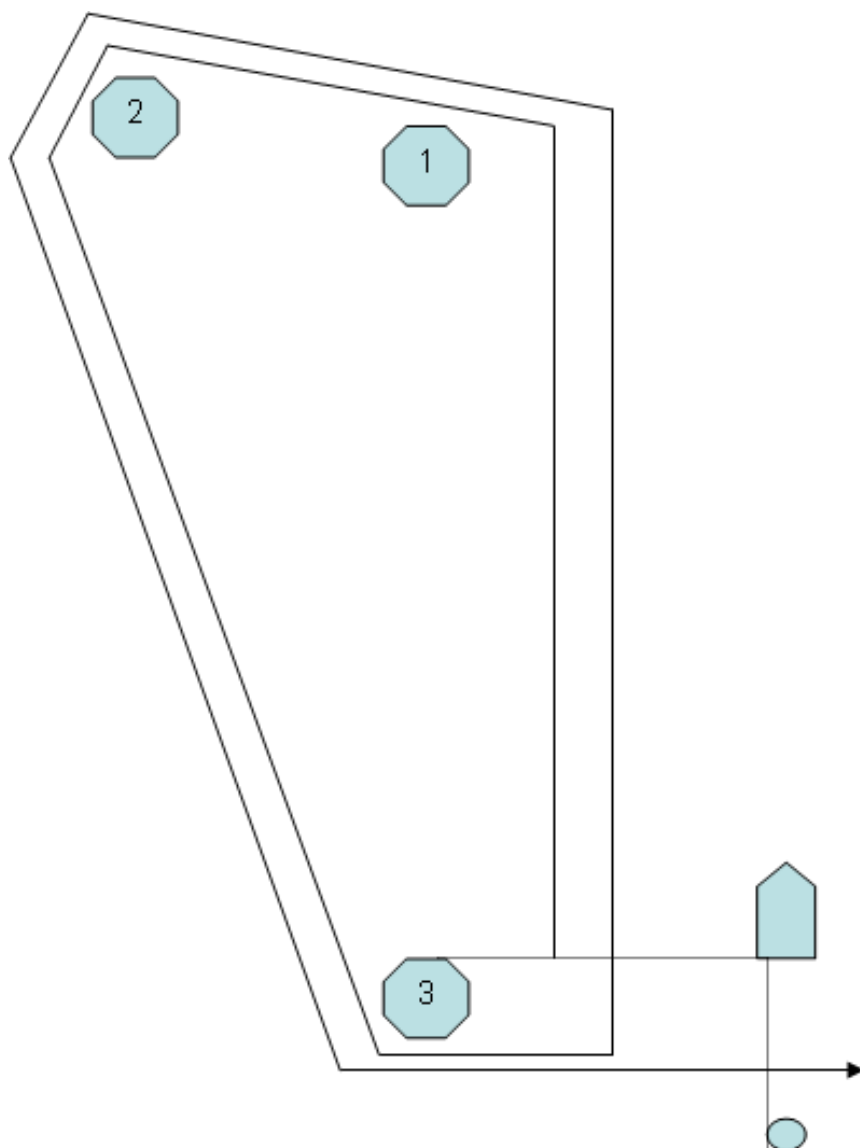
YCCA
Port du Crouesty 56640 ARZON
Tél : 02 97 53 78 07
www.ycca.fr
info@ycca.fr

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course



Parcours construits PAVILLON Q : départ / 1 / 2 / 3 / 1 / 2 / 3 / arrivée



ANNEXE Parcours côtiers

Parcours côtiers flamme numérique

Parcours 1: 8,1 MN environ

Départ en Baie de Kerjouanno selon article 12

Laisser :

- 1 - La Cardinale Sud Méaban à bâbord en la contournant
- 2 - La Cardinale Sud La Chimère à bâbord en la contournant
- 3 - Le danger isolé l'épieu à bâbord en le contournant
- 4 - Arrivée selon article 14 sur la zone de départ

Parcours 2 : 8,1 MN environ

Départ en Baie de Kerjouanno selon article 12

Laisser :

- 1 - Le danger isolé l'épieu à tribord en le contournant
- 2 - La Cardinale Sud La Chimère à tribord en la contournant
- 3 - La Cardinale Sud Méaban à tribord en la contournant
- 4 - Arrivée selon article 14 sur la zone de départ

Parcours 3: 16 MN environ

Départ en Baie de Kerjouanno selon article 12

Laisser :

- 1 - La Cardinale Sud Méaban à bâbord en la contournant
- 2 - La Cardinale Sud Quiberon à bâbord en la contournant
- 3 - La Cardinale Sud La Chimère à bâbord en le contournant
- 4 - Arrivée selon article 14 sur la zone de départ

Parcours 4: 16 MN environ

Départ en Baie de Kerjouanno selon article 12

Laisser :

- 1 - La Cardinale Sud La Chimère à tribord en le contournant
- 2 - La Cardinale Nord Quiberon à tribord en la contournant
- 3 - La Cardinale Sud Méaban à tribord en la contournant
- 4 - Arrivée selon article 14 sur la zone de départ

Parcours 5 : 14 MN environ

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser en les contournant :

- 1-Sud Méaban à bâbord
- 2-Une bouée à bâbord (Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)
- 3-La Chimère à bâbord
- 4-Sud Méaban à tribord
- 5-Arrivée, selon article 14 sur la zone de départ

Parcours 6 : 14,0 MN environ

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser en les contournant :

- 1-La Chimère à tribord
- 2-Une bouée à tribord (Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)
- 3-Sud Méaban à tribord
- 4-La Chimère à bâbord
- 5-Arrivée, selon article 14 sur la zone de départ

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.